

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
18/11/93

Origine :
DGR

MMES ET MM. les Directeurs

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DGR n° 89/93

Plan de classement :

51									
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Objet :

CEE - Communication de la circulaire n° DSS/DCI/93/83 du 18 octobre 1993 relative à l'application du Règlement CEE - n° 1945/93 du 30 juin 1993 modifiant les Règlements CEE - n° 1408/71 et n° 574/72

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

REGL/J.P.ADAM - C.LEVY

Téléphone :

42 79 32 85

42 79 35 85

**Direction
de la Gestion du Risque**

18/11/93
Origine :
DGR

MMES ET MM. les Directeurs
.
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
.
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
.
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : DGR n° 89/93

Objet : CEE - Communication de la circulaire N° DSS/DCI/93/83 du 18 octobre 1993 relative à l'application du Règlement CEE - n°1945/93 du 30 juin 1993 modifiant les Règlements CEE N°1408/71 et N° 574/72.

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer la *circulaire ministérielle n° DSS/DCI/93/83 du 18 octobre 1993* apportant certaines précisions sur les modifications apportées par le règlement CEE - n°1945/93 du 30 juin 1993.

Vous voudrez bien faire connaître à la Division de la Réglementation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, les difficultés d'application du nouveau règlement afin d'en tenir informé le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville.

Le Directeur-Adjoint
de la Gestion du Risque

Sylvie LEPEU

P.J. : *Circulaire ministérielle n° DSS/DCI/93/83 du 18 octobre 1993*